



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1. 1. Identifiant du produit

Nom du produit : Tinuvin® 292 HALS

UFI : --

1. 2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Stabilisateur

Utilisations déconseillées :

Ce produit n'est pas recommandé pour un contact avec les muqueuses, la peau lésée ou le sang ; ni pour la fabrication d'implants humains, car il n'a pas été testé pour ces applications.

1. 3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Droguiste.Com
39 bis rue du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Site web : www.mon-droguiste.com

1. 4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

1. 4. 2 Centre antipoison :

2. Identification des dangers

2. 1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) N° 1272/2008 (CLP/SGH)

Sensibilisation cutanée, catégorie de risque 1

Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2

Dangereux pour le milieu aquatique, catégorie de danger aigu 1

Dangereux pour le milieu aquatique, catégorie de danger chronique 1

Facteur M : catégorie aiguë 1

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Cat. : 1

H361f Suspecté d'altérer la fertilité.

Cat. : 2

H400 Très toxique pour la vie aquatique.

Cat. : 1

H410 Très toxique pour la vie aquatique, avec des effets durables.

Cat. : 1

Impacts environnementaux possibles :

2. 2. Éléments d'étiquette



Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
(CLP/SGH)

Désignation du danger :



Mot signal :

Avertissement

Désignation du danger :

H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H361f	Suspecté d'altérer la fertilité.
H400	Très毒ique pour la vie aquatique.
H410	Très毒ique pour la vie aquatique, avec des effets durables.

Désignation de sécurité :

P261	Évitez de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Portez des gants/vêtements/protections oculaires/faciales de protection.
P302+P352	En cas de contact avec la peau : laver à l'eau et au savon.
P405	Magasin fermé.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations régionales, nationales et internationales.

Composants dangereux à étiqueter :

2. 3. Autres dangers

3. Composition/Informations sur les ingrédients

3. 1. Substance

Ce produit est une substance : voir détails sous 3.2.

3. 2. Mélange

Caractérisation chimique :

Préparation : à base d'amine à encombrement stérique, stabilisant de lumière.

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119491304-40-0000

Masse réactionnelle du sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et du sébacate de méthyl-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle

Informations sur les composants / ingrédients dangereux :

Acide décanedioïque, ester 1,10-bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridylique), mélangé avec 1-décanedioate de méthyle 10-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl) (H317-H361f-H400-H410)

100 %

CAS-Nr : 1065336-91-5

Numéro EINECS :

N° EC :



Tinuvin® 292 HALS

Informations Complémentaires:

4. Mesures de premiers secours

4. 1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Retirez immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation :

Aérez la pièce. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Après contact avec la peau :

Retirez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez-les immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après le contact visuel :

Rincez abondamment les yeux ouverts à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Après ingestion :

Rincez-vous la bouche et faites boire 200 à 300 ml d'eau.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

4. 2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes:

Aucune autre information disponible.

Effets :

Aucune autre information disponible.

4. 3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement:

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5. 1. Médias d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse, poudre extinctrice, jet d'eau.

Moyens d'extinction inadaptés :

N'utilisez jamais un jet d'eau puissant.

5. 2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Risques particuliers :

En cas d'incendie : des vapeurs dangereuses peuvent se dégager. Développement de fumées/aérosols.

5. 3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Portez un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations complémentaires :



Les eaux d'extinction contaminées et les débris doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

6. Mesures de libération accidentelle

6. 1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Portez des vêtements de protection.

Utilisez une protection respiratoire.

6. 2. Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Évitez de déverser les déversements et les eaux de nettoyage dans les égouts municipaux et les plans d'eau.

6. 3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Les plus grandes quantités doivent être pompées dans des récipients appropriés.

Petits déversements :

Contenir avec un matériau absorbant approprié et éliminer en conséquence.

6. 4. Référence à d'autres sections

Vêtements de protection, voir section 8.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

7. Manutention et stockage

7. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes de manipulation en toute sécurité :

Assurez une ventilation adéquate.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ce produit doit être utilisé uniquement par du personnel formé et qualifié, afin d'éviter ou de minimiser l'exposition.

Mesures d'hygiène :

7. 2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage :

Conserver dans des récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Le produit emballé n'est pas sensible au gel ni aux basses températures.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Prenez des mesures pour éviter les décharges électrostatiques.

Classe de stockage :

10 ; Liquides combustibles (TRGS 510, Stockage des matières dangereuses dans des conteneurs transportables)

Informations complémentaires :

7. 3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)



Informations complémentaires :

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8. 1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

Aucune limite d'exposition professionnelle connue.

Paramètres à contrôler :

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

1,27 mg/m³ (travailleur, inhalation, exposition à long terme - effets systémiques)

1,8 mg/m³ (travailleur, contact cutané, exposition à long terme - effets systémiques)

0,31 mg/m³ (consommateur, contact cutané, exposition à long terme - effets systémiques)

0,9 mg/m³ (consommation, inhalation, exposition à long terme - effets systémiques)

0,18 mg/m³ (consommation, ingestion, exposition à long terme - effets systémiques)

PNEC (effet nul prédict)

Concentration):

Eau douce : 0,0022 mg/l

Eau de mer : 0,00022 mg/l

Libération sporadique : 0,009 mg/l

Sédiments d'eau douce : 1,05 mg/kg

Sédiments d'eau de mer : 0,11 mg/kg

Sol : 0,21 mg/kg

Système de traitement des eaux usées (STEP) : 1 mg/l

Informations Complémentaires:

8. 2. Contrôles d'exposition

Mesures de protection techniques :

Assurez une ventilation adéquate.

Protection personnelle

Mesures générales de protection :

Les précautions habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection respiratoire :

Protection respiratoire adaptée aux faibles concentrations ou à une exposition de courte durée : filtre à gaz pour gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition > 65° C, par exemple, EN 14387 Type A)

Protection des mains :

Gants de protection chimique (EN 374 (Europe), F739 (États-Unis)). Il convient de respecter les instructions d'utilisation du fabricant en raison de la grande diversité des types.

Matériau des gants de protection :



Recommandé : Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 min selon la norme EN 374.

Caoutchouc nitrile (480 min, 0,4 mm)

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité avec écrans protecteurs (EN 166).

Protection corporelle :

Vêtements de protection, résistants aux produits chimiques.

Précautions environnementales :

Interdiction de pénétrer dans le système d'égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Formulaire: liquide

Couleur: jaune vif

Odeur: comme ester

Seuil olfactif : Aucune information disponible

Valeur du pH : 8,4 (1 % (m), 20-25 °C)

Température de fusion : -57,8°C (1013 hPa)

Température d'ébullition : > 300 °C (1013 hPa)

Point d'éclair: 209,5°C (DIN 51758)

Taux d'évaporation : Aucune information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable

Limite supérieure d'explosion : non applicable

Limite inférieure d'explosivité : non applicable

Pression de vapeur : 0,0001 Pa (20 °C ; OCDE 104)

Densité de vapeur : Aucune information disponible.

Densité: 0,993 g/cm3 (20 °C ; OCDE 109)

Solubilité dans l'eau : 21 - 30 mg/l (23°C ; OCDE 105)

Coefficient de variation (n-Octanol/Eau) : 2,3-2,8 logKOW (25°C, pH 7)

Température d'auto-inflammation : Le produit n'est pas auto-inflammable.

Température de décomposition : 325°C



Tinuvin® 292 HALS

Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Viscosité dynamique : 400 mPa.s (20°C)

Propriétés explosives : Ce produit ne présente aucun risque d'explosion.

Propriétés oxydantes : non oxydant

Massé volumique apparente : non déterminé

9. 2. Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants : Miscible avec les solvants organiques.

Viscosité cinématique : 478 mm²/s (20 °C)

Classe de brûlage :

Teneur en solvant :

Contenu solide :

Taille des particules :

Caractéristiques des particules :

Distribution granulométrique : La substance/le produit est mis sur le marché ou utilisé à l'état non solide ou non granulaire.

Autres informations :

Hygroscopie : non hygroscopique

Masse molaire : 508,78 g/mol

Énergie d'inflammation minimale : aucune donnée disponible

Capacité d'auto-échauffement : ce produit n'est pas auto-échauffant.

Température de transition vitreuse : -58,8 °C

Température d'inflammation : 380 °C

pKa : env. 9,2 (25 °C)

Adsorption/eau - sol : KOC : 204400 ; log KOC : 5,31 (calculé)

Adsorption/eau - sol : KOC : 4726 ; log KOC : 3,67 (calculé)

Thixotropie : non thixotrope

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stable si utilisé conformément aux spécifications.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun si la manipulation et le stockage sont effectués conformément aux spécifications.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Évitez la chaleur, les flammes nues et toute autre source d'inflammation.

Évitez les décharges électrostatiques.



Tinuvin® 292 HALS

Décomposition thermique :

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts, bases fortes et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun si le stockage et la manipulation sont effectués conformément aux spécifications.

10.7. Informations complémentaires

11. Informations toxicologiques

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité modérée après ingestion unique. Quasi inoffensive après contact cutané unique.

DL50, voie orale :

3230 mg/kg (rat)

DL50, cutanée :

> 3170 mg/kg

CL50, inhalation :

non déterminé

Effets primaires

Effet irritant sur la peau :

Non irritant (lapin)

Effet irritant sur les yeux :

Non irritant pour les yeux (lapin ; OCDE 405)

Inhalation:

Aucune information disponible.

Ingestion:

Aucune information disponible

Sensibilisation:

Sensibilisation (cobaye ; OCDE 406).

Mutagénicité :

Non mutagène (test d'Ames)

Toxicité pour la reproduction :

Suspecté d'altérer la fertilité.

Cancérogénicité :

Aucun effet cancérogène connu.

Tératogénicité :

Lors d'études animales, la substance n'a pas provoqué de malformations. Toutefois, un risque de toxicité pour le développement aux doses toxiques pour la mère ne peut être exclu.

Toxicité spécifique pour organes cibles (STOT) :

Aucune toxicité organique ciblée spécifique n'est attendue après une exposition unique.

Exposition répétée : D'après sa structure chimique, il s'agit d'une substance neurotoxique.



L'effet d'une administration répétée ne peut être exclu. Le produit n'a pas fait l'objet d'essais cliniques complets. Les allégations formulées s'inspirent en partie de produits de structure ou de composition similaires.

Risque d'aspiration :

Aucun risque d'aspiration.

11. 2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices du système endocrinien :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à un pourcentage de 0,1 ou plus, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 ou du règlement délégué (CE) 2017/2100 ou du règlement délégué (CE) 2018/605.

12. Informations écologiques

12. 1. Toxicité aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques. Le rejet contrôlé de petites quantités de produit dans les systèmes d'assainissement biologique ne perturbe pas la biodégradabilité des boues activées.

Les informations relatives aux effets toxiques sont basées sur la concentration nominale. Le produit est peu soluble dans le milieu de test.

Toxicité des poissons :

CL50 : 0,9 mg/l (96h, Danio rerio ; OCDE 203)

Toxicité des daphnies :

Toxicité chronique : NOEC : 1 mg/l (21 jours, Daphnia magna ; OCDE 211)

Toxicité bactérienne :

CE50 : > 100 mg/l (3 h, boues activées ; OCDE 209)

Toxicité des algues :

CE50 : 1,68 mg/l (72 h, Desmodesmus subspicatus ; OCDE 201)

12. 2. Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable.

Raisonnablement/partiellement biodégradable.

Réduction de 38 % du COD (28 jours) (OCDE 301F ; ISO 9408 ; 92/69/CEE, C.4-D)

Évaluation de la stabilité dans l'eau : Au contact de l'eau, la substance s'hydrolyse lentement.

Informations sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse) :

t_{1/2} 51d (25°C, pH 7 ; OCDE 111) ; t_{1/2} 68d (25°C, pH 7 ; OCDE 111)

t_{1/2} 3,6d (25 °C, pH 9 ; OCDE 111) ; t_{1/2} 2,6d (25°C, pH 9 ; OCDE 111)

12. 3. Bioaccumulation

On ne s'attend pas à une accumulation dans les organismes.

Facteur de bioconcentration (BCF) : < 9,7 (8 jours, Cyprinus carpio) ; < 31,4 (8 jours, Cyprinus carpio)

12. 4. Mobilité

Ne s'évapore pas de la surface de l'eau jusqu'à



Tinuvin® 292 HALS

atmosphère.

L'adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12. 5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvP

Conformément à l'annexe VIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) : ce produit n'est ni une substance PBT (persistante/bioaccumulative/toxique) ni une substance vPvB (très persistante/très bioaccumulative/très toxique) et ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

12. 6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens de l'article 57(f) du règlement REACH ou du règlement délégué (UE) n° 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12. 7. Autres effets indésirables

Classe de danger aquatique :

3, dangereux

Comportement dans les systèmes d'égouts :

Autres effets écologiques :

Éviter la pénétration du produit dans le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas contaminer les eaux de surface.

Valeur AOX :

13. Considérations relatives à l'élimination

13. 1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Conformément à la réglementation en vigueur, le produit peut être acheminé vers un site d'élimination des déchets ou une usine d'incinération, après consultation de l'exploitant du site et/ou de l'autorité compétente.

Code européen des déchets (EWC) :

070208 - Autres fonds de distillat et résidus de réaction

Emballage non nettoyé :

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages contaminés doivent être éliminés de la même manière que la substance elle-même.

Code de déchet n° :

14. Informations sur les transports

14. 1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

3082

14. 2. Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR/RID :

UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FLÜSSIG, NAG (1,2,2,6,6-Pentaméthyl-4-Pipéridyl)sébacat

IMDG/IATA :

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N° (1,2,2,6,6-Pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate)

14. 3. Classes de danger pour le transport



Classe ADR :	9
Numéro de danger :	9
Code de classification :	M6
Code de restriction du tunnel :	E
Classe IMDG (mer) :	9
Numéro de danger :	9
N° EmS :	FA, SF
Classe IATA :	9
Numéro de danger :	9
14. 4. Groupe d'emballage	
ADR/RID :	III
IMDG :	III
IATA :	III
14. 5. Risques environnementaux	
	Étiquetage conformément à la section 5.2.1.8 de l'ADR/RID : poissons et arbres
	Étiquetage conformément au point 5.2.1.6.3 du DGIM : poissons et arbres
	Étiqueté « P » conformément à la section 2.10 IMDG : oui
14. 6. Précautions particulières pour l'utilisateur	
	aucun connu
14. 7. Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI	
	non évalué
14. 8. Informations complémentaires	
15. Informations réglementaires	
15. 1. Réglementations/Législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange	
Classe de danger aquatique :	3, très dangereux pour l'eau (Réglementation allemande, Évaluation par liste)
Réglementation locale en matière d'accidents chimiques :	Sous-tend l'ordonnance sur les accidents.
Restrictions en matière d'emploi :	
Restriction et interdiction d'application :	Règlement CE REACH, Section XVII, Restrictions relatives à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux, numéro d'enregistrement 3
Instructions techniques sur la qualité de l'air :	5.2.5. : Gaz organiques
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour ce produit.



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Tinuvin® 292 HALS

Page

12

Version : 11.0

15. 3. Informations complémentaires

Règlement (CE) n° 1005/2009 - Substances appauvrissant la couche d'ozone

Couche : non réglementée / non applicable

16. Autres informations

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et à la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit du point de vue des exigences de sécurité. Elles ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de propriétés spécifiques.